BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTÈME

Communiqué de presse

4 novembre 2026

L’outil de suivi des salaires de la BCE suggère une croissance des salaires légèrement plus élevée au cours des trois premiers trimestres de 2027 par rapport à l’ensemble de l’année 2026

- L’outil de suivi des salaires de la BCE a été actualisé avec les accords salariaux signés jusqu’à mi-octobre 2026 ; l’horizon prospectif a été prolongé jusqu’à fin septembre 2027
- L’outil global de suivi des salaires de la BCE s’établit à 2,7 % au second semestre 2026 et à 2,8 % au premier semestre 2027 ; il reviendra à 2,4 % au troisième trimestre 2027 sur la base d’une couverture encore limitée
- L’outil de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels a augmenté, passant de 2,6 % en 2026 à 2,8 % pour les trois premiers trimestres de 2027

L’outil global de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui couvre les accords collectifs de salaires en vigueur avec un lissage des paiements ponctuels sur 12 mois, indique une croissance des salaires négociés de 2,3 % en 2026 (sur la base d’une couverture de 46,2 % des salariés dans les pays participants). L’outil de suivi s’établit à 2,7 % pour le second semestre 2026 (sur la base d’une couverture de 45,6 %) et à 2,8 % pour le premier semestre 2027 (sur la base d’une couverture de 31,8 %), et diminue à 2,4 % pour le troisième trimestre 2027 (sur la base d’une couverture encore relativement faible de 23,3 %). Le niveau relativement faible de l’outil de suivi des salaires au premier semestre 2026 continue de refléter l’impact mécanique à la baisse des paiements ponctuels qui ont été initialement versés au second semestre 2024 et qui n'ont pas été renouvelés l’année suivante. Ces effets se dissipent complètement au second semestre 2026.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

L'outil de suivi des salaires de la BCE suggère une croissance des salaires légèrement plus élevée au cours des trois premiers trimestres de 2027 par rapport à l'ensemble de l'année 2026

Par rapport à la publication des données de septembre 2026, l'outil global de suivi des salaires a été légèrement révisé à la hausse pour le second semestre 2026 et pour le premier semestre 2027, d'environ 0,1 point de pourcentage en moyenne.

L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés s'établit à 2,4 % pour le troisième trimestre 2027, après 2,7 % pour le premier semestre 2027 et pour l'ensemble de l'année 2026. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels se ralentit pour s'établir à 2,5 % au troisième trimestre 2027, après 2,9 % au premier semestre 2027, et s'établit à 2,6 % en moyenne pour 2026, continuant d'indiquer un périmètre limité pour les paiements ponctuels dans les accords issus de la négociation collective récemment conclus. Hors paiements ponctuels, l'outil de suivi des salaires de la BCE s'établit en moyenne à 2,8 % au cours des trois premiers trimestres 2027, indiquant une croissance permanente des salaires négociés légèrement supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble de l'année 2026.

L'outil global de suivi des salaires de la BCE est mieux adapté pour décrire la dynamique trimestrielle ou mensuelle des salaires négociés dans la mesure où il lisse les paiements ponctuels au fil du temps. En revanche, l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés est mieux adapté pour décrire la dynamique annuelle des salaires négociés.

L'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires a été prolongé jusqu'à fin septembre 2027. Avec la signature de nouveaux accords et l'augmentation progressive de la couverture des contrats allant jusqu'à 2027, l'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires sera de nouveau prolongé jusqu'à l'ensemble de l'année 2027 lors de la publication des données de décembre 2026.

La couverture des salariés pour 2026 s'établit à 46,2 %, mais diminue significativement pour revenir à 31,8 % au premier trimestre 2027 et à 23,3 % au troisième trimestre 2027. La couverture des salariés reste limitée pour le troisième trimestre 2027 et augmentera de façon régulière au fil du temps avec la signature de nouveaux accords salariaux. La couverture des salariés pour 2026 et le premier semestre 2027 est globalement comparable à celle enregistrée à la même période l'année dernière, comme indiqué dans la publication des données de novembre 2025. Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

Dans l'ensemble, l'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa composante prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations actuellement disponibles pour les accords collectifs en vigueur. En outre, l'outil de suivi des salaires de la BCE ne suit pas précisément l'indicateur de croissance des salaires négociés, qui est agrégé pour la zone euro sur la base des données par pays relatives à la croissance des salaires

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

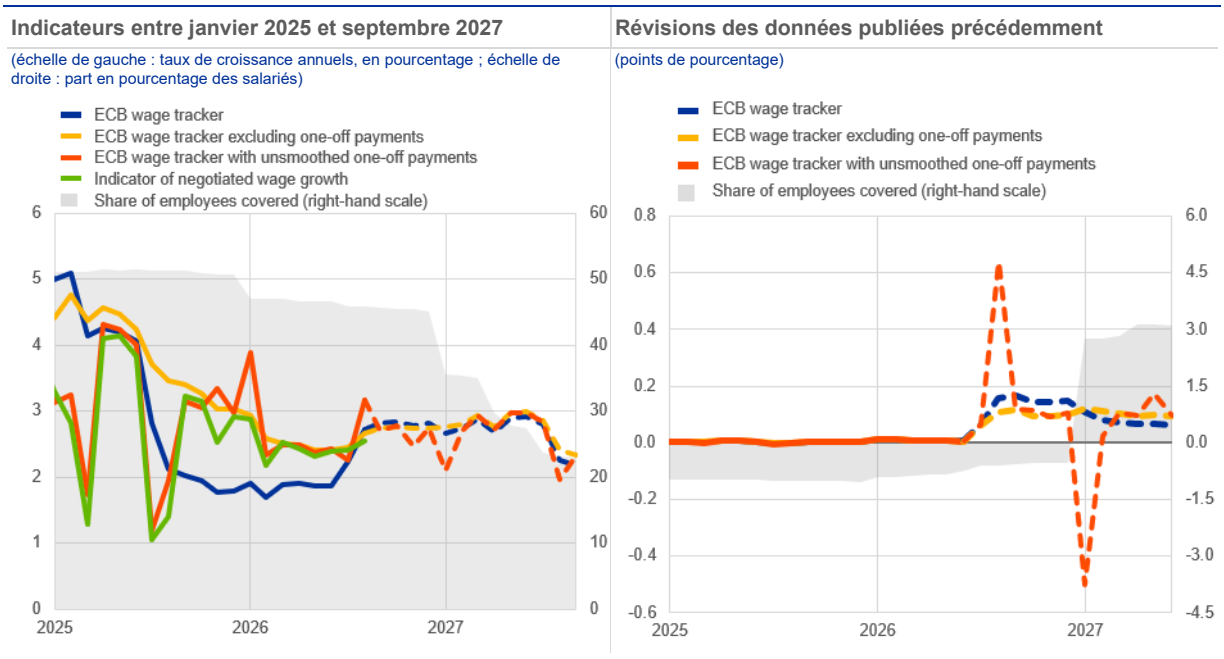
Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

négociés calculées par des sources nationales (cf. graphique 1, partie gauche). Par conséquent, des écarts par rapport à l'indicateur de croissance des salaires négociés sont à prévoir au fil du temps.

Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter les projections macroéconomiques de septembre 2026 établies par les services de la BCE pour la zone euro, qui indiquent un taux de croissance annuel de la rémunération par tête de 3,3 % en 2026.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des neuf pays participants de la zone euro sur le portail de données de la BCE. La publication des données à la suite de la réunion du Conseil des gouverneurs de décembre 2026 se fera exceptionnellement le 18 décembre 2026.

Graphique 1
Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est calculé à l'aide des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, du ministère espagnol du Travail et de l'Économie sociale, de la Banque de France, de l'Institut national italien des statistiques (ISTAT), de Statistics Netherlands, de Statistics Austria, de Statistics Finland, de Haver Analytics et d'Eurostat.
Notes : Les lignes en pointillés représentent des informations prospectives (qui ne sont pas encore disponibles pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés). Les dernières observations se rapportent à septembre 2027 pour les indicateurs de suivi des salaires de la BCE (partie gauche), à août 2026 pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés (partie gauche) et à juin 2027 pour les révisions des données publiées précédemment (partie droite).

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France
.

Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'indicateur global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective, tels que ceux liés à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives, qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à l'aide d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE.
- **La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance sous-jacente des salaires (négociés) tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 1
Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse

(en pourcentages)

	Outil de suivi des salaires de la BCE			Couverture
	Indicateur global	Avec paiements ponctuels non lissés	Hors paiements ponctuels	Part des salariés
2013-25	2,3	2,3	2,2	50,8
2026	***2,3***	***2,7***	***2,6***	***46,2***
T1 2026	1,8	2,9	2,7	47,0
T2 2026	1,9	2,4	2,4	46,6
Juillet 2026	2,2	2,2	2,4	45,9
Août 2026	2,7	3,2	2,7	45,9
Septembre 2026	***2,8***	***2,7***	***2,7***	***45,6***
Octobre 2026	***2,8***	***2,8***	***2,8***	***45,5***
Novembre 2026	***2,8***	***2,5***	***2,7***	***45,5***
Décembre 2026	***2,8***	***2,7***	***2,7***	***45,0***
T1 2027	***2,8***	***2,6***	***2,8***	***35,3***
T2 2027	***2,8***	***2,9***	***2,9***	***28,3***
T3 2027	***2,4***	***2,4***	***2,5***	***23,3***

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat.
Notes : Les indicateurs de suivi des salaires de la BCE reflètent la croissance annuelle des salaires négociés en pourcentage. La couverture est définie comme la part, en pourcentage, des salariés dans les pays participants. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Tableau 2
Couverture des salariés par pays

(part des salariés dans chaque pays, en pourcentage)

	Belgique	*Allemagne*	*Grèce*	*Espagne*	*France*	*Italie*	*Pays-Bas*	*Autriche*	*Finlande*	*Zone euro*
2013-25	38,7	42,8	18,5	61,3	52,5	51,5	63,9	75,5	65,9	50,8
2026	***44,5***	***45,8***	***22,6***	***33,9***	***47,9***	***48,0***	***60,2***	***73,5***	***62,0***	***46,2***
T1 2026	44,4	46,0	23,0	35,9	49,3	48,3	60,8	75,7	62,6	47,0
T2 2026	44,6	46,0	22,8	34,9	48,3	48,2	60,6	74,1	63,0	46,6
T3 2026	44,6	45,8	22,3	32,5	47,2	48,2	59,8	73,0	61,8	45,8
T4 2026	***44,5***	***45,4***	***22,3***	***32,4***	***46,8***	***47,2***	***59,5***	***71,3***	***60,7***	***45,3***
T1 2027	***44,5***	***41,8***	***14,4***	***16,4***	***26,2***	***44,8***	***46,9***	***43,5***	***60,3***	***35,3***
T2 2027	***44,4***	***29,0***	***13,1***	***15,8***	***14,8***	***43,6***	***45,6***	***34,2***	***59,9***	***28,3***
T3 2027	***44,3***	***25,1***	***13,1***	***14,5***	***1,3***	***42,4***	***38,3***	***29,7***	***59,1***	***23,3***

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat.
Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des neuf pays qui participent à l'outil de suivi des salaires. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée à partir de janvier 2015 pour la Finlande et de janvier 2016 pour la Grèce. Pour les autres pays, elle est calculée de janvier 2013 à décembre 2025. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif de l'indicateur. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Benoit Deeg

au : +491721683704

Notes :

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la BCE et neuf banques centrales nationales de la zone euro : la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank, l'Oesterreichische Nationalbank et Suomen Pankki – la Banque de Finlande. Il est fondé sur une base de données très granulaire des accords de négociation collective en vigueur pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande. L'outil de suivi des salaires peut contribuer à l'évaluation des tensions sur les salaires dans la zone euro.

- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords issus de la négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.

- Dans la mesure où la nature prospective de l'indicateur dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et donc susceptibles d'être révisés. Cela est particulièrement pertinent à la fin de l'année, car de nombreux accords sont signés ou renouvelés au premier trimestre dans certains pays.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France
.